

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 118 du 7 juillet 2022, 14h00  
AMPHI C-Touze, Marseille-Pharo

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 15 septembre 2022**

**Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation**

**SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :**

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI (pouvoir), Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT (pouvoir).

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER (pouvoir), Sophie DE CACQUERAY, Sébastien FOURNIER (pouvoir), Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (pouvoir).

**Collège des Usagers :** Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET (pouvoir), Damien JARFAUT (pouvoir), Christophe LIN, Ari SAMAK.

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE (pouvoir), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

**Membres en exercice : 39**

**Quorum : 20**

**Nombre de présents ou représentés : 24**

**PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /**

**ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :** Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Lionel BRINGOUX, Sébastien COLSON, Valérie DEBUICHE, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Karine GENTE, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAUX, Jean-Louis MORO, Dany MOURGUIART, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Violaine SEVREZ, Anaïs SAINT JONSSON, Franck TORRE, Eric VALERIO.

**ORDRE DU JOUR :**

**I. PRESENTATION**

- Practicéa

**II. PROCÈS-VERBAUX**

- PV des séances des 1<sup>er</sup> et 20 juin 2022

**III. FORMATION/PEDAGOGIE**

- Demande de modifications des calendriers universitaires pour 2022/2023

- EFEE : bilan de la campagne en cours et feuille de route de la campagne N+1
- Enseignements hors maquette (EHM)
  - o Régularisation pour 2021/2022
  - o Campagne 2022/2023
- Mise à jour du socle commun des bonus AMU, à compter de 2022/2023
- Demande de modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des composantes pour 2022/2023
- Cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) PASS/L.AS pour 2022/2023
- Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023 : avenant
- Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022/2023
  - o Créations
  - o Modifications
  - o Fermetures
  - o Tarifs
- Demande d'accréditation : Licence Sciences pour la santé (FSMPM)
- Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023
- Demande de création d'Ecoles de saison avec ECTS
  - o Régularisation pour 2020/2021
  - o Campagne 2021/2022
- Demande de création d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2022/2023
  - o AMU-FEG / Universidad Externado de Colombia
- Mise à jour du guide des microcrédits, à compter de 2022/2023

#### IV. VIE ETUDIANTE

- Projets FSDIE
- Bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2020 et 2021



**Le VP Formation** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05. Il précise que l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour est modifié suite à des contraintes d'agenda.



#### I. PRÉSENTATION

Le dispositif « Practicéa » développé par le CIPE de la DEVE accompagne les étudiants *primo*-entrants aux outils numériques d'AMU. Le responsable d'équipe, Eric Olivier, procède à une démonstration du cours créé sur la plateforme AMeTICE.

L'étudiant s'inscrit de manière non-obligatoire en fonction de son secteur disciplinaire.

Ce cours est décliné en modules (ENT, AMeTICE, AMUZOOM, Plagiat, office 365, infos). Il est réalisable en deux heures avec des mises en situation. L'étudiant peut le suivre dans l'ordre qui lui convient, puis y revenir à son rythme.

Les objectifs sont de prendre en main des outils principalement dédiés à l'enseignement et d'apporter une assistance à l'étudiant, sous forme de classe virtuelle ou à travers des forums.

Il présente ensuite les statistiques par composante des activités suivies par les étudiants, indiquant le taux d'avancement des leçons. En moyenne, celui-ci se situe entre 25% et 30%, soit environ 10 000 heures d'activité entre des cours écrits et des capsules explicatives.

**M. Torre** souhaiterait tester ce module et **M. Olivier** explique qu'il peut créer une plateforme à l'usage des enseignants pour ne pas charger le nombre de visiteurs sur le module étudiant.

A la lecture des statistiques, **Mme Debuiche** note que les étudiants s'arrêtent à mi-parcours des activités et **M. Magnouloux** constate un taux d'inscription faible pour la FEG.

**M. Olivier** explique que selon la stratégie de communication de la composante, l'étudiant est plus ou moins informé de l'existence et de l'utilité de ce module. Il cite l'exemple de la FDSP qui demande aux étudiants de s'inscrire à ce cours et qui transmet les documents les concernant uniquement via l'ENT ou AMeTICE, les obligeant à utiliser leur adresse institutionnelle.

**Le VP Formation** attire l'attention sur l'intérêt de ce parcours d'intégration qui permet de se familiariser avec les process d'AMU. Il serait judicieux de l'assimiler à la rentrée dynamique pour informer les étudiants de l'accès gratuit à Office 365 et faire gagner du temps aux enseignants, notamment pour le fonctionnement des cours sur AMeTICE. Il encourage le développement de l'application d'AMU sur smartphone pour diffuser ces informations.

(voir annexe 1 du présent procès-verbal)

## **II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

**Le VP Formation** indique que M. Leoncini a fait parvenir une demande de modifications concernant son intervention dans la rubrique « actualités » relativement à la trajectoire que poursuit l'université dans le domaine de la formation. ( Procès-verbal du 1er juin 2022)

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> juin et 20 juin 2022.**

## **III. FORMATION/PEDAGOGIE**

### **1) Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023**

**Le VP Formation** rappelle que les axes de transformation des maquettes sont principalement liés aux appels à projets (AAP) et aux réformes des ministères de tutelle (formations en santé, bachelor universitaire de technologie [BUT]).

Il précise qu'à terme les intitulés des projets (DREAM U, TIGER) doivent disparaître. En effet, ils évoquent les sources de financement pour mettre en œuvre la stratégie de l'établissement. Le vocabulaire adéquat doit faire référence à la personnalisation et à l'autonomie de l'étudiant sur le cycle licence.

Les modifications présentées ce jour concernent l'adaptation des rythmes et des contenus par rapport au profil des étudiants.

Il fait un focus sur les formations en santé et les BUT.

Il indique que dans le cadre de la réforme de santé, l'obligation d'intégrer au moins 1 crédit dans la mineure santé des L.AS induit des modifications de maquette jusqu'en 2024. A terme, un modèle unique entre les L.AS et le PASS sera à établir.

Il rappelle ensuite le contexte pour l'IUT où la deuxième année de DUT est absorbée dans le cursus des trois années du BUT. Les programmes nationaux ont été transmis tardivement, aussi les équipes n'ont disposé que de deux mois pour établir les programmes avec 30% d'adaptation locale et modéliser les maquettes dans PACOME.

Il salue l'efficacité des équipes pédagogiques et administratives à répondre à ce calendrier contraignant.

Ces créations expliquent l'affichage de variations importantes d'heures (+ 4 000 heures). Il atteste que l'enveloppe d'heures complémentaires usuelle est maintenue malgré la réforme.

**Le VP Formation** propose au vote le tableau de synthèse des nouvelles modifications de l'offre de formation pour la rentrée 2022.

#### **Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de l'offre de formation proposées par les composantes ALLSH, FDS, FDSP, FEG, FSMPM, FSS, IUT et Polytech, pour 2022/2023.**

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

### **2) Demande de création d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2022/2023 AMU-FEG / Universidad Externado de Colombia**

**Le VP Formation** précise, avant de laisser la parole au porteur de projet, que Mme Bozzo et l'expert de la CFVU, Mme Viessant, sont favorables à cette demande d'ouverture.

**Mme Gente** explique qu'il s'agit d'officialiser un accord qui perdure depuis 2014 et qui permet à AMU de recruter une dizaine d'étudiants Colombiens par an qui obtiennent de fort taux de réussite en M1. Ils sont généralement lauréats des bourses Eiffel ou d'A\*Midex pour étudier en France.

Ce DPI entre le master mention « Economie » à AMU-FEG et l'universidad Externado de Colombia offrira la possibilité d'une mobilité de six étudiants sortants pour un semestre.

#### **Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international avec l'Universidad Externado de Colombia et le master mention « Economie » de la FEG, à compter de 2022/2023.**

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

### 3) Demandes de modifications des calendriers universitaires pour 2022/2023

**Mme Sevrez** indique que les sept calendriers de la FSMPM présentés ce jour ont été validés en séance du comité des études et en conseil de Faculté, début juillet.

**Mme Chaumoitre** précise qu'un arrêté modificatif concernant la formation du diplôme d'Etat « Infirmier de bloc opératoire » doit être publié. Celle-ci devant démarrer à la rentrée, le calendrier sera actualisé dès que possible.

**Mme Sevrez** poursuit avec les demandes de la FDSP dont la prérentrée est avancée au 31/08. L'affichage aux étudiants a été effectué. Elle annonce qu'un calendrier consolidé sera présenté à la CFVU du 15 septembre 2022.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications des calendriers universitaires de la FSMPM pour 2022/2023.**

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

### 4) Mise à jour du socle commun des bonus AMU, à compter de 2022/2023

**Le VP Formation** précise que ce socle sera bientôt complété par le texte relatif à l'engagement étudiant.

**Mme Sevrez** indique que le pôle études de la DEVE a procédé à un travail important d'harmonisation pour faciliter la lecture du tableau des bonus aux étudiants et aux services de scolarité.

Elle rappelle les cinq catégories de bonus et les activités y afférant pour obtenir jusqu'à 0.5 point sur la moyenne de semestre.

Les modifications importantes concernent l'ajout des projets pour l'engagement étudiant comme « Panorama » et des gradations de point pour faciliter l'évaluation. Le développement durable a été scindé en blocs pour intégrer les actions en faveur de l'égalité Femmes-Hommes et la lutte contre les discriminations.

Un nouveau bonus est introduit dans le cadre de la convention signée avec le Ministère des armées pour développer une culture de la défense.

**Mme Chaumoitre** soulève la nécessité d'un outil interfacé avec l'étudiant. Celui-ci signifierait les bonus auxquels il est inscrit. Les évaluations des équipes pédagogiques seraient simplifiées. **M. Pellegrino** ajoute qu'effectivement les enseignants sont rarement informés avant les délibérations.

**Le VP Formation** abonde dans le sens d'une procédure digitalisée, avec par exemple, un niveau établissement répertoriant les conventions et une déclinaison locale.

**Mme Acquarini-Bruna** alerte également sur la difficulté que rencontrent les étudiants élus, car chaque semestre il y a des dysfonctionnements au niveau des déclarations.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour du socle commun des bonus, à compter de 2022/2023.**

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

### 5) Evaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) : bilan de la campagne en cours et feuille de route de la campagne N+1.

**Le VP Formation** présente les propositions examinées par le comité EFEE réuni le 29 juin. Il explique que 431 mentions à travers 14 composantes ont été évaluées, ainsi que 1022 parcours. Il précise que 56% des enquêtes sont en cycle licence.

Il commente le taux de participation qui est en baisse (45%) alors que le nombre de formations évaluées est en hausse. Une réflexion sur la stratégie des éléments à évaluer est à mener.

#### ○ **Evaluation de la formation :**

Il indique que toutes les composantes ont procédé à l'évaluation des formations, bien que la présentation de ce jour n'indique aucun chiffre pour l'INSPE et la FDS.

#### ○ **Evaluation des enseignements :**

Il explique que certaines composantes ont choisi d'évaluer les enseignements sur la base du volontariat.

Il invite à consulter les résultats par grand axe sur le site Web de l'université et rappelle que les étudiants sont destinataires d'une synthèse de la formation qui les concerne.

#### ○ **Feuille de route 2023**

Le comité EFEE propose que les enquêtes intègrent un bloc adapté au profil de l'étudiant (alternance, FI...) et que des questions liées aux transformations de la formation par la recherche (TFR) soient ajoutées en master.

L'objectif est également de récolter des données nécessaires pour les campagnes d'accréditation en intégrant des indicateurs de l'Hcéres, sans alourdir le questionnaire.

**Le VP Formation** annonce qu'AMU va développer la communication auprès des étudiants afin qu'ils comprennent que des mesures d'améliorations émanent de ces résultats d'enquêtes.

**Mme Saint Jonsson** rappelle que le CFA procède à des évaluations de la formation auprès des étudiants alternants. Un bilan a été présenté en conseil de perfectionnement à l'IMPGT, mais il n'y avait pas l'évaluation des enseignements.

**M. Valerio** précise qu'une discussion est en cours, entre le CFA et les OVE (observatoires de la vie étudiante) des universités de site, afin de définir les attributions de chacun.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, le bilan de la campagne EFEE 2021/2022 et le dispositif pour la campagne 2022/2023.**

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

## **6) Enseignements hors maquette (EHM)**

### **o Régularisation pour 2021/2022**

**Le VP formation** explique aux étudiants que des activités pédagogiques sont proposées en dehors des maquettes de formation, au regard du niveau d'hétérogénéité des étudiants dans les composantes (accompagnement ou renforcement des compétences). Il est question en CFVU de valider ces enseignements pour la mise en paiement des heures effectuées par les enseignants. Les financements proviennent soit du 1% de la charge d'enseignement de la composante, soit de subventions spécifiques (projets, loi ORE).

Il propose au vote 100 heures pour régulariser des heures d'enseignements pour l'accompagnement de sportifs de haut niveau au sein du Service universitaire des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS).

### **o Campagne 2022/2023**

Il commente les grandes familles répertoriées, puis présente au vote le tableau récapitulatif par composante.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de régularisation des enseignements hors maquette (EHM) du SUAPS pour 2021/2022 et aux demandes prévisionnelles des composantes et service : ALLSH, EJCAM, FDS, FDSP, FEG, FSS, IAE, IUT, OSU, PHARMA et SUAPS, pour 2022/2023.**

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

## **7) Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des composantes pour 2022/2023**

**Mme De Cacqueray** rappelle que le vote du cadrage des M3C de 2022/2023 a eu lieu le 7 avril 2022.

Une liste des aménagements proposés par AMU pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (ESH), à compter de 2022/2023, a été votée par la suite en application au décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021.

A ce titre, elle présente les dispositifs retenus par les composantes ALLSH et INSPE, qui ont fait le choix d'intégrer dans leur niveau 2 des M3C l'intégralité des aménagements.

La faculté de Pharmacie a intégré les aménagements de niveau 1 à l'exception de deux éléments. La composante présente également des actualisations liées aux modifications de maquettes dans le diplôme de « formation générale en sciences pharmaceutiques » (DFGSP).

**M. Rathelot** souhaite vérifier si les exceptions notées peuvent être levées pour PHARMA, car il semble qu'il y ait eu une incompréhension sur les différents outils dont peut disposer la composante. **M. Magnouloux** demande si l'étudiant peut venir, lors d'un examen, avec son ordinateur personnel adapté à son handicap.

**Mme De Poncins** explique que les demandes d'aménagement sont traitées par le BVE. Par exemple, les ordinateurs avec un logiciel adapté aux handicaps déclarés sont fournis par le service. Cependant, il arrive que l'étudiant soit autorisé à venir avec son matériel selon les conditions d'examen.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) présentées par ALLSH, INSPE, et PHARMA, pour 2022/2023.**

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

**Mme De Cacqueray** annonce que le cadrage des M3C PASS/LAS est reporté à la CFVU du 15 septembre 2022.

## **8) Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023 : avenant pour la composante ALLSH**

**Le VP Formation** indique que cet avenant fait suite à la transformation du parcours de master mention « Psychologie » qui a été scindé en deux nouveaux parcours. Aussi les tarifs de formation continue rattachés doivent être votés.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'avenant des tarifs de formation continue présenté par ALLSH au titre de l'année 2022/2023.**

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

### **9) Campagne annuelle des diplômes d'établissement (DE) pour 2022/2023**

- o Créations
- o Modifications
- o Fermetures
- o Tarifs

**Le VP Formation** rappelle que les DE ne sont pas examinés s'il n'y a pas de modification, mais qu'un suivi des effectifs est de rigueur.

#### **o Créations**

**Le VP Formation** commente la forte demande d'ouvertures due à l'augmentation de la formation professionnelle dans le secteur santé, notamment sous le régime de la formation continue.

Les autres demandes correspondent à des AAP, à la réglementation en vigueur ou encore sont liées à des contextes d'actualités, comme le DU mention « Accueil des Réfugiés par la Découverte du Droit » (ARDéDroit) à la FDSP.

#### **o Modifications**

**Le VP Formation** précise qu'il est essentiellement question de changements de tarifs ajustés à la formation continue, ou d'intitulés, ou bien encore de formats de diplôme.

#### **o Fermetures**

**Le VP Formation** indique qu'il y a peu de fermetures. Elles correspondent à un besoin temporaire de formation, comme le DU mention « Enseigner l'informatique au lycée » de la FDS, qui avait pour objectif de mettre à niveau les enseignants du secondaire.

#### **o Tarifs**

**Le VP Formation** rappelle que l'équilibre financier de ces diplômes d'établissement est contrôlé, puis présente le tableau des tarifs de formation initiale et continue.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes relatives à la campagne des diplômes d'établissement, au titre de l'année 2022/2023:**

- **26 demandes de créations par les composantes ALLSH, FDSP, FSMPM, INSPE, et le SFPC ;**
- **38 demandes de modifications par les composantes ALLSH, FDSP, FEG, FDS et FSMPM ;**
- **6 demandes de fermetures pour les composantes FDS et FSMPM ;**
- **les tarifs associés.**

(Annexes 10-a-b-c-d du présent procès-verbal)

### **10) Demande d'accréditation de la licence mention « Sciences de la santé » parcours « Sciences infirmières » au sein de la composante FSMPM**

En référence à l'arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, AMU a sollicité l'ouverture de 141 places (conseil d'UFR SMPM 03/05/2022) dans la limite des places accordées par la région, en vue de la création d'une nouvelle mineure PASS « Sciences infirmières » à la rentrée 2022/2023.

**Le VP Formation** rappelle le contexte d'ouverture de cette licence.

La CFVU du 5 mai 2022 a voté la mise en place de l'expérimentation du double cursus entre le diplôme d'Etat (D.E) d'infirmier et la licence « Sciences pour la santé » dans la perspective de la création d'un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) Universitaire, au sein de la FSMPM.

Le CA du 21 juin 2022 a validé l'opportunité de déposer une demande de création d'un IFSI universitaire auprès du conseil régional PACA.

AMU a donc contacté par courriel tous les étudiants acceptés sur Parcoursup, dans le PASS (parcours d'accès spécifique santé) de l'établissement, leur proposant un changement de mineure vers les « Sciences infirmières ». La capacité d'accueil a été atteinte en une journée.

**Mme De Cacqueray** tient à remercier les équipes administratives de la FSMPPM et de la DEVE pour leur diligence dans l'exécution de la procédure.

**M. Colson** indique qu'il s'agit ce jour d'entériner la demande d'accréditation de la licence « Sciences de la santé » parcours « Sciences infirmières » avant le passage au CA du 19 juillet 2022. Les étudiants bénéficieront d'une deuxième chance pour l'examen sélectif vers les filières de santé. Il remercie également les équipes pour la réalisation de ce projet.

**M. Pellegrino** constate que les étudiants s'orientent vers le PASS après avoir choisi communément une spécialisation scientifique au Bac. Or, cette nouvelle mineure « Sciences infirmières » peut s'adresser aux Bac « Sciences et techniques sanitaires et sociales » (ST2S). Il souhaite donc savoir si l'on tient compte de ce paramètre dans le recrutement et comment va être organisé le programme pédagogique.

**M. Colson** rappelle que pour la rentrée 2022, seuls les admis au PASS ont pu être interrogés. En revanche, sur l'outil Parcoursup pour les IFSI, la mixité des parcours qui existait pour les concours a été maintenue dans l'algorithme qui intègre les Bacs généraux, techniques et professionnels. Il explique que la difficulté pour cette promotion PASS mineure « Sciences infirmières » sera de réaliser en deux ans les stages prévus sur les trois années d'études en soins infirmiers. Il est donc prévu de valider des enseignements du PASS en concordance avec les enseignements de première année en IFSI, pour libérer les emplois du temps et leur permettre de faire des stages pratiques. Cette expérimentation de quatre ans doit aboutir au même niveau de formation métier que les IFSI.

**M. Valerio** rappelle que cette accréditation est en cours de traitement et n'est pas encore visible au RNCP. Aussi, il s'interroge sur la compétence d'AMU en qualité de certificateur pour ce diplôme. En effet, dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), il demande si un stagiaire doit se rapprocher d'AMU ou de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS).

**M. Colson** explique que la DREETS reste le certificateur pour le D.E d'infirmier, mais les ministères de tutelles ont indiqué que progressivement les diplômes paramédicaux seront de la compétence des universités.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité,**  
(Annexe 11 du présent procès-verbal)

## **11) Demande de création d'Écoles de saison avec ECTS : régularisation pour 2020/2021 et campagne 2021/2022**

**Le VP Formation** indique que ce dispositif, initialement intitulé « écoles d'été », était organisé par les composantes de manière hétérogène. AMU a décidé de formaliser administrativement ces formations qui délivrent des ECTS dans un cadrage approuvé en CFVU le 16 décembre 2019. L'intitulé est aujourd'hui étendu à « écoles de saison » pour répondre aux différentes périodicités. Ces programmes peuvent être intégrés dans CIVIS.

Il rappelle aux représentants des composantes que les écoles de saison porteuses de crédits doivent être examinées en CFVU. En revanche, AMU ne prévoit pas d'ECTS pour les doctorants. Une réflexion est à mener.

Des campagnes favorisant le développement des écoles de saison sont lancées, tels que les « blended intensive programme » (BIP) ou encore un appel à projet A\*Midex lié à la mobilité et l'hybridation.

De manière générale, 1 ECTS correspond à environ 6 à 10 heures d'enseignement. En revanche, pour les écoles de saison, les ECTS sont relatifs à un nombre d'heures de travail demandé à l'étudiant.

**Mme Debuiche** alerte sur une difficulté de cadrage. Des crédits sont effectivement associés à un volume horaire, mais pour les étudiants d'AMU sortants, il n'y a pas d'égalité de traitement.

**Le VP Formation** indique que cette difficulté rencontrée avec les partenaires peut être résolue. D'une part, au travers des programmes de la nouvelle accréditation où vont être proposés trois parcours renforcés associés à un DU : engagement étudiant, innovation et international. Si un étudiant cumule 24 crédits de programmes intensifs, il peut valider l'un des DU.

D'autre part, les responsables de filière peuvent considérer que des UE acquises dans ces écoles correspondent à des UE de la maquette. Une des missions de la Vice-présidente déléguée au développement des formations à l'international, Mme Bozzo, est de coordonner les décisions de CIVIS et de la Task force education.

**M. Pellegrino** fait également part d'un défaut de positionnement même lorsqu'AMU est porteuse du BIP, car les partenaires diffusent des informations non validées en conseil de composante.

Ces programmes sont financés la première année par l'université pilote, puis un relais est pris l'autre année par le partenaire avec un risque de discontinuité des activités pédagogiques. Il dénonce également des difficultés de négociations avec les instituts rattachés aux composantes. Ce temps consacré pour si peu de crédits, sans garantie de stabiliser une procédure, lui semble réhibitoire.

**Le VP Formation** confirme que la mise en place de CIVIS est extrêmement complexe. L'objectif de tisser des liens et d'harmoniser des procédures entre dix universités européennes, sur seulement quelques mois, est une gageure.

Il présente le tableau de synthèse des programmes pédagogiques proposés par les composantes ALLSH et FDSP, ainsi qu'une demande de régularisation de la FDS et de PHARMA pour l'année passée.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les créations d'écoles de saison proposées par ALLSH, et FDSP à compter de 2022/2023, ainsi que les demandes de régularisation pour 2021/2022 des composantes FDS et PHARMA.**

(Annexe 12 du présent procès-verbal)

## **12) Mise à jour du guide des microcrédits, à compter de 2022/2023**

**Le VP Formation** explique que la DEVE a entrepris de rassembler tous les processus de microcrédits dans un seul guide.

**Mme Almeras** indique qu'en 2019, un guide pour les écoles d'été avait été esquissé pour la délivrance d'ECTS dans le cadre de projets d'A\*Midex. Puis, le 8 juillet 2021, la CFVU a approuvé un guide des microcrédits CIVIS.

Afin d'harmoniser les activités pédagogiques courtes qui se développent hors maquette (école de saison, BIP, séminaire, cours...), ce guide annule et remplace les deux précédents. Il liste des activités pédagogiques de 1 à 6 crédits et précise qu'à ce jour, les programmes de doctorat ne peuvent pas bénéficier de microcrédits.

Les modalités peuvent être organisées en mobilité entrante, sortante ou hybride, ou inter-composantes.

La DRI et la DEVE ont corédigé un formulaire qui doit être présenté en conseil d'UFR, puis à la CFVU, pour valider la délivrance des ECTS. Les M3C modifiées sont à indiquer dans ce document.

**Mme Almeras** rappelle que les tarifs sont arrêtés par le président d'établissement pour les professionnels et les apprenants hors AMU. Les étudiants d'AMU et de CIVIS sont exonérés des frais d'inscription. Elle termine en annonçant qu'un outil de dématérialisation pour cette procédure est en cours de création (DIADEM).

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour du guide de microcrédits, à compter de 2022/2023.**

(Annexe 13 du présent procès-verbal)

## **IV. VIE ETUDIANTE**

### **1) FSDIE**

**M. Moro** indique qu'en dehors des thématiques liées à la rentrée et à la solidarité, des projets d'envergure ont émergé tels que le « Trophée Annuel des Campus du Territoire » et l'« iGEM » (international Genetically Engineered Machine).

**M. Moro** explique que le budget annuel a été mal réparti et que l'enveloppe de fin d'année était restreinte. Le règlement du FSDIE va être complété pour promouvoir des actions écoresponsables en limitant le financement de goodies ou de galas afin de contribuer à une répartition des enveloppes plus équitable au regard de projets porteurs. L'objectif est de déterminer avec les membres de la commission *ad hoc* ce qui relève ou non du FSDIE.

**Mme Acquarini-Bruna** estime que les élus étudiants ont une part de responsabilité dans cette gestion bien qu'ils ne maîtrisent pas les enveloppes budgétaires allouées pour le FSDIE.

En revanche, elle préconise d'être vigilants sur les fonds versés à certaines associations lorsque le projet est présenté plusieurs fois sur l'année universitaire. **M. Moro** précise qu'il est surtout question de ne pas financer des dépenses inutiles. Il rappelle que durant les deux années de pandémie, l'enveloppe couvrait tous les projets puisqu'ils étaient peu nombreux. La commission va donc travailler sur la répartition des dépenses à la rentrée.

**Mme De Poncins** donne l'exemple des montants de locations de salles qui sont à discuter.

**Le VP Formation** propose au vote les 59 920,82 € de subventions globales attribuées par la commission réunie en juin.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission FSDIE projets réunie le 28 juin 2022.**

(Annexe 14 du présent procès-verbal)

### **2) Bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2020 et 2021**

**Mme De Poncins** rappelle le cadre réglementaire du bilan qui est présenté à l'avis de la CFVU.

Conformément au décret n° 2019-205 du 19 mars 2019, l'objectif est de suivre les actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et de les faire voter, chaque année, par le conseil d'administration.

Elle indique que depuis la mise en place de cette contribution (rentrée 2019) dont s'acquittent les étudiants, les investissements ont été multipliés par quatre à AMU pour favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Elle présente ensuite la répartition des dépenses pour les années civiles 2020 et 2021 et précise que la somme engagée pour des actions en 2021 est de 2 149 540 €. Les sommes non dépensées sont versées dans un plan pluriannuel d'investissement, dont l'enveloppe s'élève à 4 681 249 €. Ce budget prévoit notamment la création de la maison de l'étudiant.

**M. Moro** présente ensuite le bilan qualitatif et commente les aménagements sur les campus où la priorité a été d'installer des lieux de pause et de restauration, tout en végétalisant ces places. Relativement à l'accueil des étudiants, AMU a ciblé, durant la pandémie, les recrutements des personnels tels que les professionnels de santé et les étudiants « welcomer ». De plus, un centre de soins universitaire va ouvrir en 2023.

Il indique que l'établissement déploie des actions pour favoriser les activités sportives et culturelles pour les plus fragilisés, et des aides au logement et à la recherche d'emplois (financement du BAFA PSC1...). En matière de RSE, AMU a instauré des concours sur des projets pédagogiques liés aux thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale. Elle a mis en place des relais handicap et des lieux de détente (babyfoot inclusif, salle snoezelen au Cube...).

**Le VP Formation** constate que cet impôt qui pourrait être perçu négativement mène à de beaux projets et des initiatives de qualité.

**Mme Bagnol** profite de cette dernière CFVU de l'année universitaire pour remercier les équipes de la vice-présidence formation et les membres de la CFVU, pour l'écoute extrêmement attentive et constructive. Les étudiants élus espèrent qu'il en sera ainsi durant le reste de leur mandat.

**Le VP Formation** les remercie à son tour pour leur implication et estime que la pandémie a permis ce renforcement de cohésion au sein de la communauté universitaire.

**M. Lin** souhaite revenir sur les M3C de PHARMA, car il regrette que le stage obligatoire n'inclue pas le domaine de l'industrie. **Le VP Formation** l'invite à se rapprocher de la composante afin de vérifier pourquoi les objectifs pédagogiques sont ciblés vers les stages en officine et en milieu hospitalier.

Il propose au vote le bilan de la CVEC pour les deux années passées.

#### **Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au bilan de l'utilisation des crédits CVEC pour 2020 et 2021.**

(Annexe 15 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 17h35.



Lionel NICOD,  
Vice-Président Formation

Aix-Marseille Université - DEVE  
La Directrice  
  
Idoya DE PONCINS